



Fédération des producteurs
de pommes du Québec
Affiliée à l'UPA

PRIX MINIMUM DE LA POMME DESTINÉE À LA TRANSFORMATION

FAB le producteur

Saison de commercialisation 2008-2009

Décision du 8 décembre 2008 du comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation.

DATE JOUR/MOIS	POMMES À JUS STANDARD	POMMES À SAUCE *	POMMES À JUS * OPALESCENT
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,06\$ la livre ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la pomme tardive	Tardives 0,0562 \$ la livre ou 2,36 \$ le minot de 42 livres	Tardives 0,0975 \$ la livre ou 4,10 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	Tardives 0,0975 \$ la livre ou 4,10 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)
À compter du début de la pomme tardive		Tardives 0,1025 \$ la livre ou 4,31 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)	Tardives 0,1025 \$ la livre ou 4,31 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)
À compter du 5 novembre 2008		Tardives 0,125\$ la livre ou 5,25 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	Tardives 0,125\$ la livre ou 5,25 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)
À compter du 15 décembre 2008	Tardives 0,06 \$ la livre ou 2,52 \$ le minot de 42 livres		

* Les transformateurs demandent que les pommes livrées dans cette catégorie ne soient pas de la pomme tombée mais de la pomme cueillie de qualité

Le 14 janvier 2009

G:\Générale 3\Général\Tableaux prix stocks\TABLEAUX PRIX TRANSFO\saison commerc 2008-2009 14 janv 09.doc